CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE L'HÉRAULT

Présentation du service Hygiène et Sécurité

Partenaire dans les démarches de prévention des risques professionnels

Inauguration des locaux du CDG 34

27 juin 2014

Contexte général

Cadre réglementaire

Loi 83-634 13/07/1983

Droit à l'agent : préserver santé, intégrité physique et psychique

CDG 34

Loi 84-53 26/01/1984

Acfi

Médecine préventive

D. 85-603 10/06/1985

D. 2001-1016 du 5/11/2001

Acteurs
Formations
Médecine
CT / CHSCT
Code du travail

Document Unique

Le service Hygiène et sécurité , une aide pour les acteurs de la prévention

Autorité territoriale

Définir une politique de prévention et les moyens

Contrôle /propose des mesures d'améliorations

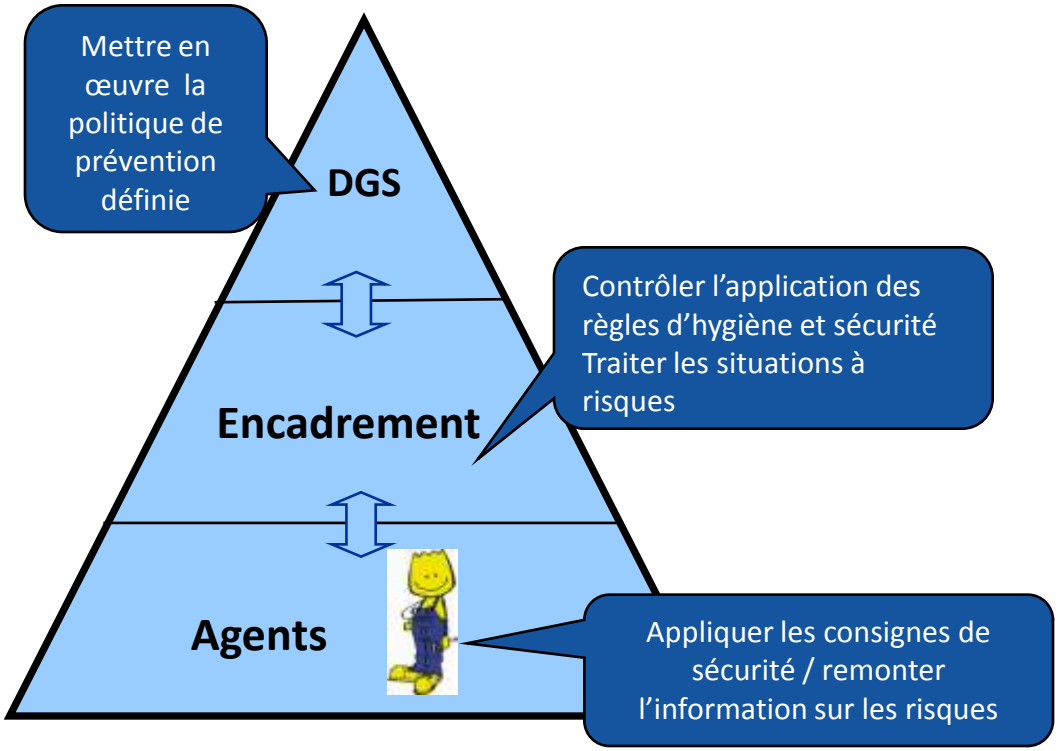

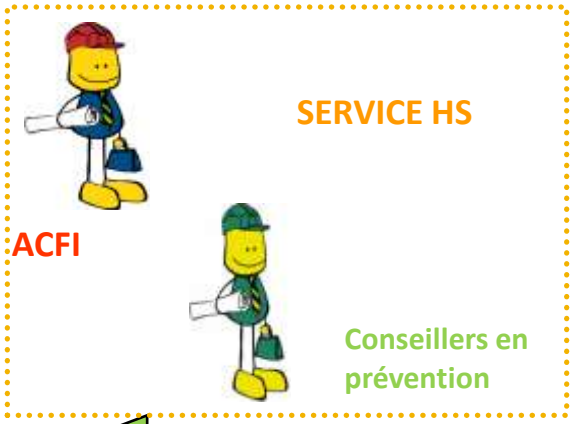

Conseillent / assistent

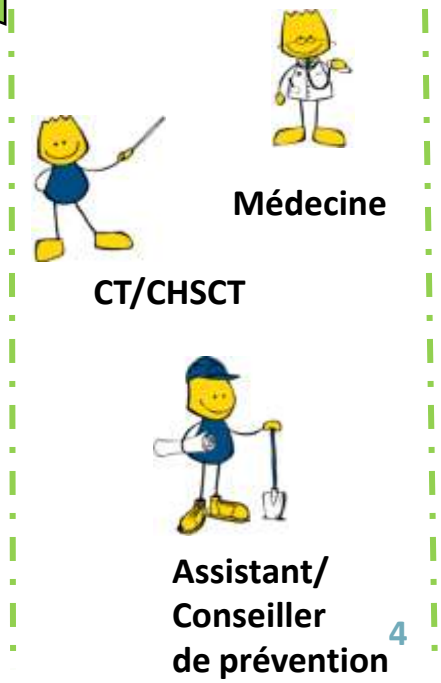

Mission accompagnement EvRP

Accompagnement de la collectivité ou établissement à la rédaction du <u>DOCUMENT UNIQUE</u> Ev.R.P

- Répondre aux obligations réglementaires et aux enjeux de la prévention
- Apporte les avantages suivants :
  - ***regrouper sur un même document, un même support les risques identifiés au sein de la collectivité ;***
  - ***de paramétrer par métier ou activité, la gravité, la fréquence, les moyens de prévention déjà mis en œuvre ;***
  - ***d'élaborer un plan d'actions et de prioriser ces mêmes actions de façon pluriannuelle ;***
  - ***plus qu'un outil, l'EVRP permet d'initier une véritable politique de prévention.***

Proposer une solution de financement

- conventionnement FNP ;
- décharge l'adhérent du coût d'intervention.

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE L'HÉRAULT

SERVICE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

- MISSION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE
- MISSION D'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EVRP)
- MISSION AGENT EN CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION (ACFI)

Face à la diversité des métiers de la fonction publique territoriale et à leurs contraintes en termes de pénibilité, mener les campagnes de prévention et prendre en compte les problématiques liées à l'hygiène et à la sécurité des agents constituent de larges défis pour des collectivités et des établissements parfois esseulés.

Le service hygiène et sécurité du CDG 34 assiste les autorités territoriales, au travers de ses différentes missions, dans leurs démarches de prévention et de respect de la réglementation applicable en matière d'hygiène et de sécurité. Ces services bénéficient aux communes et établissements publics du département.

Mission accompagnement EvRP

Organisation de la mission

- Prérequis au démarrage de la mission → désignation d'un assistant de prévention.

- Convention pour la durée de l'accompagnement (durée maximale 1 an).

- Base tarifaire → 220 € la ½ journée d'inspection incluant :
  - les interventions sur site,
  - la formalisation partielle du document unique,
  - la fourniture de documents et d'outils,
  - l'accompagnement méthodologique et les conseils pour mener à bien la démarche.

Les conditions et la durée d'intervention dépendent de l'effectif de la collectivité.

Possibilité pour les collectivités et établissements publics de percevoir une subvention plafonnée du Fond National de Prévention

Mission ACFI: inspection santé, sécurité au travail

Mise à disposition d'Agent(s) Chargé(s) d'assurer une Fonction d'Inspection (ACFI) :

- Répondre aux obligations réglementaires et aux enjeux de la prévention
- Au travers de ses interventions:
  - *Contrôlent les conditions d'application.*
  - *Proposent à l'autorité :*
    - *toute mesure de nature à améliorer l'hygiène , la sécurité et la prévention des risques professionnels,*
    - *des mesures immédiates en cas d'urgence.*
  - *Donnent des avis sur les règlements et consignes ou tout autre document relatif l'hygiène et la sécurité que l'autorité envisage d'adopter.*

Mission ACFI: inspection santé, sécurité au travail

Organisation de la mission

- **Convention pour une période de 3 ans renouvelable**
- **Base tarifaire : 440 € la ½ journée d'inspection**
- **Durée d'intervention en fonction de l'effectif de la collectivité**

Mission de conseil et d'assistance

Apporte des renseignements d'ordre règlementaire, technique ou organisationnel :

- par des conseils et des réponses personnalisées
  - **dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention,**
  - **le traitement d'une problématique particulière,**
- par la mise à disposition et la diffusion de ressources documentaires, d'information et d'outils ;
- par une information et un accompagnement dans les demandes d'aides auprès de nos partenaires (CARSAT LR, FNP…).

Intervention auprès du CT placé auprès du CDG 34 (moins de 50 agents) :

- appui technique et règlementaire sur des documents et sujets présentés à cette instance (DU , règlement intérieur…).

Accompagnement des médecins de prévention dans le cadre de leur 1/3 temps médical :

- aide technique et règlementaire lors d'étude de postes, de service ou de projets d'aménagement des locaux de travail.

Mission de conseil et d'assistance

Relais actif d'information au travers...

...UN RÉSEAU D'ASSISTANTS OU DE CONSEILLERS EN PREVENTION

4 réunions par an avec pour objectif:

- Échanger sur des problématiques de prévention des risques professionnels.
- Aborder la réglementation qui s'applique dans la fonction publique, l'actualité en cours.

Thématiques 2014 :

- l'organisation de la prévention et du rôle de l'assistant de prévention dans le dispositif
- l'organisation de l'évaluation des risques professionnels et l'intégration des risques psychosociaux (RPS)
- la prévention et la gestion des addictions
- la prévention et la gestion du risque routier

.

... UN COLLOQUE ANNUEL

- à l'intention de l'autorité territoriale et des acteurs de la prévention,
- sur des thématiques liées à la prévention des risques professionnels.

Thématique 2015 :

- les responsabilités de l'employeur public

Actions menées dans le cadre de notre partenariat 2013-2016 avec le FNP

Merci de votre attention

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE L'HÉRAULT

SERVICE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ
Pôle Prévention
Parc d'activités d'Alco
254 rue Michel Teule
34184 MONTPELLIER CEDEX 4

Téléphone : 04 67 39 29 50
E-mail : hygienesecurite@cdg34.fr
Télécopie : 04 67 39 18 48
Internet : www.cdg34.fr